

CHANTILLY ATHLETISME

REGLEMENT INTERIEUR

Modalités de fonctionnement et règles de conduite -Saison sportive 2018-2019

Président & Entraîneur :

M. Robert Jean Roland jeanrobertfako62@sfr.fr Tel : 06.24.75.80.98

Secrétaire Général :

Mme Gaumand Cécile athlechantilly@gmail.com Tel : 03.03.25.61.97

Trésorier Général :

Mme Givre Delphine hugodelph5@hotmail.fr Tel : 06.17.95.46.65

Membre du Comité Directeur & Entraîneur :

Melle Faure Marion marion.faure-60@orange.fr Tel : 06.72.83.78.88

Membre du Comité Directeur & Entraîneur :

BOUET Rémy remy.bouet@gmail.com Tel : 06.14.26.62.65

Membre du Comité Directeur & Entraîneur :

M. BERNARD David dabern60@gmail.com Tel : 06.15.16.64.48

Membre du Bureau

Entraîneur :

M. PERRUCHET Gérard (enfants)

PPG :

Mme. Dialo Hanane

INSCRIPTION :

PREMIERE ADHESION :

Pour toute première adhésion, les pièces suivantes sont à transmettre impérativement :

- **Pour les MINEURS :**
 - **La fiche d'adhésion au club**
Signée précisant le mode de paiement et attestant la prise de connaissance du règlement du Club,
 - **Le Formulaire de demande d'adhésion FFA.**
Daté et **signé** par l'athlète (**parents si mineur**)
Pour les "mineurs", l'**autorisation de prélèvement sanguin** est obligatoire.
L'assurance est facultative mais a tout intérêt à être prise car son prix est inclus dans celui de l'adhésion,
 - **Le certificat médical**
Utiliser de préférence le formulaire de la FFA, téléchargeable sur notre site internet. Le certificat doit dater de **moins de 3 mois** (à la date de la saisie de la demande de licence) et préciser la non contre-indication à la pratique de l'**"athlétisme y compris en compétition"**.
 - **Questionnaire de Santé FFA**
Le questionnaire de santé est à remplir sur le site FFA, avec vos identifiants et mots de passe. Si vous répondez OUI à toutes les questions il évite la demande d'un nouveau certificat médical. Cette procédure se réitère sur trois ans. Passé ces trois ans, un certificat médical vous sera demandé.
 - **Le formulaire d'autorisation parental**
 - **La copie de la Carte Nationale d'identité** (ou passeport ou Livret de famille).
Non requis pour un renouvellement si la pièce d'identité n'a pas changé.
 - **La copie recto verso d'un justificatif de domicile (quittance d'eau/élect.)**
Uniquement si l'adresse figurant sur la CNI/passeport n'est plus valide,
 - **Le "coupon sport Oise" pour les "mineurs"** (optionnel),
Si applicable par décision du Conseil Général
 - **Le chèque du montant de l'inscription**
(voir § cotisation ci-dessous) à l'ordre de « Chantilly Athlétisme »
Montant du coupon sport déduit, le cas échéant).

Le chèque pour toute nouvelle inscription doit inclure le prix du maillot du club soit 20€.

- **Pour les ADULTES :**
 - **La fiche d'adhésion au club**
Signée précisant le mode de paiement et attestant la prise de connaissance du règlement du Club,
 - **Le Formulaire de demande d'adhésion FFA.**
Daté et **signé** par l'athlète (**parents si mineur**)
Pour les "mineurs", **l'autorisation de prélèvement sanguin** est obligatoire.
L'assurance est facultative mais a tout intérêt à être prise car son prix est inclus dans celui de l'adhésion,
 - **Le certificat médical**
Utiliser de préférence le formulaire de la FFA, téléchargeable sur notre site internet. Le certificat doit dater de **moins de 3 mois** (à la date de la saisie de la demande de licence) et préciser la non contre-indication à la pratique de l'"**athlétisme y compris en compétition**".
 - **Questionnaire de Santé FFA**
Le questionnaire de santé est à remplir sur le site FFA, avec vos identifiants et mots de passe. Si vous répondez OUI à toutes les questions il évite la demande d'un nouveau certificat médical. Cette procédure se réitère sur trois ans. Passé ces trois ans, un certificat médical vous sera demandé.
 - **La copie de la Carte Nationale d'identité** (ou passeport ou Livret de famille).
Non requis pour un renouvellement si la pièce d'identité n'a pas changé.
 - **La copie recto verso d'un justificatif de domicile (quittance d'eau/élect.)**
Uniquement si l'adresse figurant sur la CNI/passeport n'est plus valide,
 - **Le chèque du montant de l'inscription**
(voir § cotisation ci-dessous) à l'ordre de « Chantilly Athlétisme »
Le chèque pour toute nouvelle inscription doit inclure le prix du maillot du club soit 20€.

RE-INSCRIPTION :

Pour toute ré-adhésion, les pièces suivantes sont à transmettre impérativement :

- **Pour les MINEURS :**
 - **La fiche d'adhésion au club**
Signée précisant le mode de paiement et attestant la prise de connaissance du règlement du Club,
 - **Le Formulaire de demande d'adhésion FFA.**
Daté et **signé** par l'athlète (**parents si mineur**)
Pour les "mineurs", **l'autorisation de prélèvement sanguin** est obligatoire.
L'assurance est facultative mais a tout intérêt à être prise car son prix est inclus dans celui de l'adhésion,
 - **Le certificat médical**
Utiliser de préférence le formulaire de la FFA, téléchargeable sur notre site internet. Le certificat doit dater de **moins de 3 mois** (à la date de la saisie de la demande de licence) et préciser la non contre-indication à la pratique de l'"**athlétisme y compris en compétition**".

OU

 - **Questionnaire de Santé FFA**
Le questionnaire de santé est à remplir sur le site FFA, avec vos identifiants et mots de passe. Si vous répondez OUI à toutes les questions il évite la demande d'un nouveau certificat médical. Cette procédure se réitère sur trois ans. Passé ces trois ans, un certificat médical vous sera demandé.
 - **Le formulaire d'autorisation parental**
 - **Le "coupon sport Oise" pour les "mineurs"** (optionnel),
Si applicable par décision du Conseil Général
 - **Le chèque du montant de l'inscription**
(voir § cotisation ci-dessous) à l'ordre de « Chantilly Athlétisme »
Montant du coupon sport déduit, le cas échéant).
- **Pour les ADULTES :**
 - **La fiche d'adhésion au club**

- Signée précisant le mode de paiement et attestant la prise de connaissance du règlement du Club,
Le Formulaire de demande d'adhésion FFA.
Daté et **signé** par l'athlète (**parents si mineur**)
Pour les "mineurs", **l'autorisation de prélèvement sanguin** est obligatoire.
L'assurance est facultative mais a tout intérêt à être prise car son prix est inclus dans celui de l'adhésion,
 - **Le certificat médical**
Utiliser de préférence le formulaire de la FFA, téléchargeable sur notre site internet. Le certificat doit dater de **moins de 3 mois** (à la date de la saisie de la demande de licence) et préciser la non contre-indication à la pratique de l'"**athlétisme y compris en compétition**".
- OU
- **Questionnaire de Santé FFA**
Le questionnaire de santé est à remplir sur le site FFA, avec vos identifiants et mots de passe. Si vous répondez OUI à toutes les questions il évite la demande d'un nouveau certificat médical. Cette procédure se réitère sur trois ans. Passé ces trois ans, un certificat médical vous sera demandé.
 - **Le chèque du montant de l'inscription**
(voir § cotisation ci-dessous) à l'ordre de « Chantilly Athlétisme »

COTISATION

Toute adhésion entraîne le paiement de la cotisation annuelle (voir montant ci-dessous) définitivement acquise par l'association et permet la délivrance de la licence de la FFA.

Toute nouvelle adhésion, à partir de cadet, inclut le prix du maillot du club (20€). *Jusqu'à minime inclus les maillots sont prêtés par le Club pour les compétitions.*

L'association établissant son budget en fonction des inscriptions, il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, d'abandon.

En cas de **mutation** d'un autre club FFA, **50% des frais** correspondants sont à la charge de l'athlète. Les mutations Cadets à Vétérans ne sont pas acceptées en dehors de la période normale : 01/09 au 31/10.

Montant de la cotisation et choix de la licence:

1. Jusqu'à Minime inclus : 60€ .
Pour les EA (éveil athlétisme) et les PO (Poussins) seule la licence Athlé découverte est possible.
Pour les Benjamin et Minimes seule la licence Athlé compétition est possible.
2. A partir de Cadet et adultes de l'aire cantilien
 - avec licence **Athlé compétition (toute compétition et championnat d'athlétisme)** : 75,00 € (95 € pour la première inscription incluant un maillot du club).
 - avec licence **Athlé Running (limitée aux courses hors stade à l'exception des compétitions officielles)** : 60,00€ (80 € pour la première inscription incluant un maillot du club).
 - avec licence **Athlé Santé (sans compétition)**: 40,00 €. *Maillot du Club non obligatoire*
3. Réduction de 50 %
 - sur la cotisation (la moins chère) pour les familles de 3 personnes et plus à partir de la 3^{ème} inscription d'un même foyer.
 - sur la cotisation pour les foyers non-imposables (avant avoirs fiscaux, crédits d'impôts et autres abattements) sur présentation d'un justificatif fiscal. Cette réduction n'est pas cumulable avec la précédente.

IMPORTANT : Pour tout dossier de **renouvellement** d'adhésion (les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés) déposé hors délai, le montant de la cotisation sera **majorée de** :

- **20€ après le 1^{er} octobre,**
- **30€ après le 1^{er} novembre,**

- **50€ après le 1^{er} décembre.**

ENTRAÎNEMENTS : Ceux-ci sont sous la responsabilité de l'entraîneur désigné par le club.

Les athlètes ne doivent en aucun cas s'écarter du groupe pendant l'entraînement ou sortir du stade sans en aviser le responsable. Tout comportement perturbateur ou irrespectueux à l'égard d'un entraîneur fera l'objet d'un avertissement puis, si celui-ci se renouvelle, il sera sanctionné par l'exclusion du club sans indemnisation. Hors du stade, nous demandons pour des questions de sécurité de porter une chasuble fluo (nuit) et de ne pas courir seul.

Les athlètes qui quitteront l'entraînement en cours, engageront leur propre responsabilité. Lors des séances d'entraînement, le club décline toute responsabilité concernant les vols de matériels et biens de valeur personnels (téléphones, porte-monnaie, ...) qui n'auraient pas été stockés dans le coffre prévu à cet effet.

- **HORAIRES des entraînements :**

POUR LES JEUNES (jusqu'aux minimes)

Mercredi, de 16h00 à 17h30 : Entraîneurs : Jean-Roland, Alain, Gérard & Marion / au Stade des Bourgognes ou Gymnase des Bourgognes selon conditions météo.

Vendredi, de 19h00 à 20h00 : Entraîneurs : David, Alain, Gérard & Marion / au Stade des Bourgognes ou Gymnase des Bourgognes selon conditions météo.

Samedi ou Dimanche : Suivant compétition.

POUR LES ADULTES (de cadets à vétérans)

Mardi, de 19h00 à 20h30 : Entraîneurs : Jean-Roland, Alain, Michel et Philippe/ Toute l'année au Stade des Bourgognes

Vendredi, de 19h00 à 20h30 : Entraîneurs : Jean-Roland, Michel et Philippe/ Horaires d'été au Stade, Horaires d'hiver au Gymnase des Bourgognes.

Samedi ou Dimanche : Suivant compétition ou sortie proposée par le club

PARTICIPATION AUX COMPETITIONS (licences Athlé Compétition et athlé running seulement)

Lors de la participation aux compétitions, le port du MAILLOT DU CLUB est obligatoire.

Le Club prend en charge gracieusement les frais d'inscription à certaines courses qu'il aura au préalable sélectionnées.

Ces courses seront proposées tout au long de l'année par des courriels transmis par le secrétaire au plus tard un mois avant celles-ci (un rappel sera généralement fait lors des entraînements). Les inscriptions à ces courses devront être transmises par un courriel de l'athlète au secrétaire (au plus tard 15 jours avant la course sauf précision contraire). Au-delà de ce délai les inscriptions seront à la charge des athlètes et ne seront pas remboursées par le Club. Pour toute inscription par le club à une course, la non-participation de l'athlète l'engagera à rembourser au club les frais d'inscription.

CONDITIONS D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT (licences Athlé Compétition et athlé running seulement)

Concernant uniquement les Athlètes licenciés en Compétition participant aux Championnats de Cross, Championnats de France & Demi-Finale des Championnats de France ;

Pourront être indemnisés par le Club pour les frais suivants, si justifiés (sur fourniture des factures, billets, ...) :

- Trajet en automobile le plus court selon le taux KM (**). Si le train est moins cher le remboursement se fera sur la base du prix du ticket de train
- 1 nuit + petit déjeuner : plafonné à 70€ (seulement si le championnat est organisé à plus de 100KM du domicile de l'athlète).
- 1 repas plafonné à 25 €.

Le remboursement de l'ensemble de ces frais est dans tous les cas plafonné à 120 € par athlète.

** Taux kilométrique : 50% du barème fiscal « 3CV » (<5 000 km) en vigueur en 2018, arrondi à 2 décimales (quelle que soit la puissance fiscale du véhicule utilisé).

RESULTATS DES COURSES

Il est demandé de les transmettre au fil de l'eau au secrétaire pour un meilleur enregistrement.

DOPAGE

Il est interdit d'utiliser des produits tendant à améliorer artificiellement les performances, proscrits par les fédérations, le CNSOF, et plus généralement par la législation.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an sur convocation.

INDEMNISATION DES BENEVOLES (Membres du Comité Directeur et entraîneurs) :

- Les frais (déplacements locaux) des membres du comité directeur et des entraîneurs sont indemnisés forfaitairement par la seule prise en charge par le Club du montant d'une inscription annuelle adulte. Ce dédommagement n'exclut pas le remboursement des frais exceptionnels engagés dans le cadre de leur fonction (long déplacements, ...) selon le taux kilométrique ci-dessus *, sauf si le train/avion est moins cher, dans ce cas remboursement sur la base du ticket de train/avion, avec un plafond dans tous les cas de 150 € par déplacement.

Alternativement à cette disposition, les bénévoles pourront choisir de renoncer au dédommagement forfaitaire et d'abandonner au Club l'indemnisation de leurs frais de déplacement exceptionnels et ainsi bénéficier des dispositions fiscales en vigueur correspondantes.

TRESORERIE : Toute dépense engagée pour le Club doit recevoir au préalable l'accord du Président **et** du Trésorier et ne sera payée ou remboursée que sur fourniture de la facture correspondante. Tout achat de plus de 150€ devra être soumis au comité directeur pour accord préalable.

SITE INTERNET

Notre site Internet est à votre disposition au www.chantillyathletisme60.jimdo.com

Vous trouverez diverses informations, planning organisation.

Les photos prises dans le cadre des activités de l'association pourront être diffusées sauf avis contraire formulé par écrit.

INDEMNISATION DES TRAJETS POUR LES CHAMPIONNATS

Les trajets pour les Championnats sont indemnisés